REPUBLIQUE FRANÇAISE

Böurg-la-Reine

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION
---N° 05072023/004

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

Approbation de la création d'une mission d'information et d'évaluation NOMENCLATURE : 5.2.2 sur la politique de la petite enfance de la Ville de Bourg-la-Reine

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 5 JUILLET, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 29 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-six, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS:

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, Mme LEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. LACOIN par M. MELONE, Mme CLISSON-RUSEK par M. DONATH, M. GELARDIN par Mme DANWILY, Mme ANDRIEUX par M. RUPP, M. BOREL-MATHURIN par M. KERVEILLANT, Mme COEUR-JOLY par M. DEL, M. BONAZZI par Mme MAURICE, M. LETTRON par Mme BROUTIN

ETAIT ABSENT:

M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme CLISSON-RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 50 et révoque son pouvoir Mme ANDRIEUX, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 50 et révoque son pouvoir

Secrétaire de séance : Mme CORVEE-GRIMAULT

Résultat du vote sur la création de la mission d'information et d'évaluation :

Votants: 34

Pour: 34 / Contre: 0 / Abstention: 0 / UNANIMITE

Résultat du vote sur le recours au scrutin public pour la désignation des membres de cette mission :

Votants: 34

Pour: 34 /Contre: 0 / Abstention: 0 / UNANIMITE

Vote pour la désignation des membres de cette mission :

Listes candidates:

Première liste : Sylvie COURTOIS, Maryse LANGLAIS, Henry-Pierre MELONE, Lise LE JEAN, Patrick

DONATH, Raymonde AWONO, Virginie BARBAUT, Mariam DANWILY

Deuxième liste: Christophe BONAZZI, Marie BROUTIN

Résultat du vote :

Votants: 34

Première Liste: 27 voix

Deuxième liste : 7 voix (M. DEL, M. DEL pour Mme COEUR-JOLY, Mme BROUTIN, Mme BROUTIN pour

M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme MAURICE pour M. BONAZZI, M. HERTZ)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22-1.

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment son article 32,

VU la demande présentée par M. Bonazzi en date du 20 juin 2023 demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation,

CONSIDERANT que par courriel en date du 20 juin 2023, M. Bonazzi a demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet la politique de la petite enfance de la Ville de Bourg-la-Reine,

CONSIDERANT que cette demande totalise six (6) signataires, soit plus de 1/6ème des membres du conseil municipal, condition requise par l'article L. 2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de décider ou non de la création de cette commission et d'en fixer l'objet et la durée (qui ne peut excéder six mois) et d'en fixer la composition, au scrutin de liste, dans le respect de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la création d'une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet la politique de la petite enfance de la Ville de Bourg-la-Reine pour une durée de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 2 : DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du CGCT pour fixer la composition de cette mission.

Article 3 : DESIGNE au scrutin public les conseillers municipaux suivants pour la composition de la commission :

- Sylvie COURTOIS
- Maryse LANGLAIS
- Henry-Pierre MELONE
- Lise LE JEAN
- Patrick DONATH
- Raymonde AWONO
- Virginie BARBAUT
- Christophe BONAZZI

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Marjorie GORVEE-GRIMAULT

Le Maire,

~ . w

Patrick DONATH

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bourg-la-Reine, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».

En application de la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 Le présent acte à été déposé à la Préfecture des Hauts-de-Seine,

0 7 JUIL. 2023

Publié sur le site de la Ville, le (17 JUIL. 2023